

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				301	302	303	304	305
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire				•		
	classe F résidence personnes âgées				•			
	classe G - maison mobile							
	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration				• [2]		
		classe C-4 cantines				• [2]		
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
classe D-2 lave-autos								
classe D-3 vente de véhicules								
classe D-4 ateliers d'entretien								
classe D-5 carrosserie, peinture								
classe E-1 construction, terrassement								
classe E-2 vente en gros, transport								
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>INDUSTRIE</b>	classe A							
	classe B							
	classe C							
	classe D extraction							
	classe E récupération, recyclage							
	classe F traitement boues, lisiers							
<b>PUBLIC ET</b>	classe A-1 services gouvernementaux			•	•	•		
	classe A-2 santé, éducation			•	•			
<b>INSTITUTIONNEL</b>	classe A-3 centres d'accueil			•				
	classe A-4 services culturels et communautaires			•	•	•		
	classe A-5 sécurité publique, voirie							
	classe A-6 lieux de culte			•		•		
	classe B parcs, équipements récréatifs		• [1]	•	•	•		
	classe C équip. publics			•	•			
<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques		•	•	•	•		
	classe A agriculture et forêt							
	classe B élevage							
	classe C activités complémentaires							
	classe D activités agrotouristiques							
	classe E animaux domestiques							
Notes particulières:								
[1] limité aux espaces de détente et ornementaux et aux bâtiments accessoires à ces usages.								
[2] limité à un usage accessoire au terrain des loisirs.								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			301	302	303	304	305		
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	—	20	10	10	10		
		marge de recul latérale min. (m)	—	10	5	5	5		
		somme des marges de recul latérales min. (m)	—	20	10	10	10		
		marge de recul arrière min. (m)	—	10	10	10	10		
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)		1	3	3	2	2	
		hauteur maximale (m)		5	—	—	—	—	
		façade minimale (m)		—	—	—	—	—	
		profondeur minimale (m)		—	—	—	—	—	
		superficie min. au sol (m ca)		—	—	—	—	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		—	10	30	30	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		—	5	10	10	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>	PIIA			●			●	
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>								
	Notes particulières:								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				306	307	308	309	310
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
		classe G - maison mobile						
<b>USAGES</b>	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux						
		classe B-2 spectacles, salles de réunion						
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure						
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
classe E-3 para-agricole								
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux		•				
		classe A-2 santé, éducation	•					
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires		•			•	
		classe A-5 sécurité publique, voirie		•				
		classe A-6 lieux de culte						
		classe B parcs, équipements récréatifs	•		• [1]	• [2]	•	
		classe C équip. publics		•			•	
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe D infras. publiques	•	•	•		•	
		classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								
[1] limité aux espaces de détente et ornementaux, sans bâtiment.								
[2] limité à l'usage sentier récréatif et aux traverses d'infrastructures publiques.								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			306	307	308	309	310	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	10	6	—	—	10	
		marge de recul latérale min. (m)	5	3	—	—	5	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	10	6	—	—	10	
		marge de recul arrière min. (m)	7	6	—	—	10	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	3	3	—	—	1	
		hauteur maximale (m)	—	—	—	—	7,6	
		façade minimale (m)	—	—	—	—	—	
		profondeur minimale (m)	—	—	—	—	—	
		superficie min. au sol (m ca)	—	—	—	—	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	50	—	—	—	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	20	—	—	—	
	<b>AUTRES NORMES</b>							
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières:							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				311	312	313	314	315
<b>USAGES</b>	<b>HABITATION</b>	classe A-1 unifamiliale isolée						
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale en rangée						
		classe C-1 trifamiliale isolée						
		classe C-2 trifamiliale jumelée						
		classe C-3 trifamiliale en rangée						
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée						
		classe E - habitation communautaire						
		classe F résidence personnes âgées						
		classe G - maison mobile						
<b>USAGES</b>	<b>COMMERCE</b>	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 vente au détail						
		classe B-1 clubs sociaux		•				
		classe B-2 spectacles, salles de réunion		•				
		classe B-3 bars, discothèques						
		classe B-4 récréation intérieure		•				
		classe B-5 commerces érotiques						
		classe B-6 salles jeux électroniques						
		classe B-7 récréation ext. intensive						
		classe B-8 récréation ext. extensive						
		classe B-9 observation nature						
		classe C-1 hébergement						
		classe C-2 gîte touristique						
		classe C-3 restauration						
		classe C-4 cantines						
		classe C-5 table gourmande						
		classe D-1 poste d'essence						
		classe D-2 lave-autos						
		classe D-3 vente de véhicules						
		classe D-4 ateliers d'entretien						
		classe D-5 carrosserie, peinture						
		classe E-1 construction, terrassement						
		classe E-2 vente en gros, transport						
		classe E-3 para-agricole						
classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A						
		classe B						
		classe C						
		classe D extraction						
		classe E récupération, recyclage						
		classe F traitement boues, lisiers						
<b>USAGES</b>	<b>PUBLIC ET INSTITUTIONNEL</b>	classe A-1 services gouvernementaux		•				
		classe A-2 santé, éducation						
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe A-3 centres d'accueil						
		classe A-4 services culturels et communautaires		•	•	•	•	
		classe A-5 sécurité publique, voirie						
		classe A-6 lieux de culte					•	
		classe B parcs, équipements récréatifs		•	•	•	•	
		classe C équip. publics			•	•		
<b>USAGES</b>	<b>INDUSTRIE</b>	classe D infras. publiques		•	•	•		
<b>USAGES</b>	<b>AGRICOLE</b>	classe A agriculture et forêt						
		classe B élevage						
		classe C activités complémentaires						
		classe D activités agrotouristiques						
		classe E animaux domestiques						
Notes particulières:								
[1] limité à un usage accessoire au terrain des loisirs								

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			311	312	313	314	315	
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	8	8	10	10	10	
		marge de recul latérale min. (m)	3	3	5	5	5	
		somme des marges de recul latérales min. (m)	6	3	10	10	10	
		marge de recul arrière min. (m)	10	3	10	10	10	
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	2	1	1	1	1	
		hauteur maximale (m)	10	7,6	7,6	7,6	8	
		façade minimale (m)	—	—	—	—	—	
		profondeur minimale (m)	—	—	—	—	—	
		superficie min. au sol (m ca)	—	—	—	—	—	
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	—	—	—	30	
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	—	—	—	10	
	<b>AUTRES NORMES</b>							
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières:							

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

USAGES	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
				316					
<b>HABITATION</b>		classe A-1 unifamiliale isolée							
		classe A-2 unifamiliale jumelée							
		classe A-3 unifamiliale en rangée							
		classe B-1 bifamiliale isolée							
		classe B-2 bifamiliale jumelée							
		classe B-3 bifamiliale en rangée							
		classe C-1 trifamiliale isolée							
		classe C-2 trifamiliale jumelée							
		classe C-3 trifamiliale en rangée							
		classe D-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)							
		classe D-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)							
		classe D-3 multifamiliale jumelée et en rangée							
		classe E - habitation communautaire							
		classe F résidence personnes âgées							
	classe G - maison mobile								
<b>COMMERCE</b>		classe A-1 bureaux							
		classe A-2 services							
		classe A-3 vente au détail							
		classe B-1 clubs sociaux							
		classe B-2 spectacles, salles de réunion							
		classe B-3 bars, discothèques							
		classe B-4 récréation intérieure							
		classe B-5 commerces érotiques							
		classe B-6 salles jeux électroniques							
		classe B-7 récréation ext. intensive							
		classe B-8 récréation ext. extensive							
		classe B-9 observation nature							
		classe C-1 hébergement							
		classe C-2 gîte touristique							
		classe C-3 restauration							
		classe C-4 cantines							
		classe C-5 table gourmande							
		classe D-1 poste d'essence							
		classe D-2 lave-autos							
		classe D-3 vente de véhicules							
		classe D-4 ateliers d'entretien							
		classe D-5 carrosserie, peinture							
		classe E-1 construction, terrassement							
		classe E-2 vente en gros, transport							
	classe E-3 para-agricole								
	classe E-4 autres usages commerciaux								
<b>INDUSTRIE</b>		classe A							
		classe B							
		classe C							
		classe D extraction							
		classe E récupération, recyclage							
		classe F traitement boues, lisiers							
<b>PUBLIC ET</b>		classe A-1 services gouvernementaux		●					
		classe A-2 santé, éducation		●					
<b>INSTITUTIONNEL</b>		classe A-3 centres d'accueil		●					
		classe A-4 services culturels et communautaires		●					
		classe A-5 sécurité publique, voirie							
		classe A-6 lieux de culte							
		classe B parcs, équipements récréatifs							
		classe C équip. publics							
	classe D infras. publiques			●					
<b>AGRICOLE</b>		classe A agriculture et forêt							
		classe B élevage							
		classe C activités complémentaires							
		classe D activités agrotouristiques							
		classe E animaux domestiques							
Notes particulières:									

# Ville de Richelieu

## grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones					
			316					
<b>NORMES</b>	<b>IMPLANTATION</b>	marge de recul avant min. (m)	10					
		marge de recul latérale min. (m)	5					
		somme des marges de recul latérales min. (m)	10					
		marge de recul arrière min. (m)	10					
	<b>BÂTIMENT</b>	hauteur maximale (étage)	3					
		hauteur maximale (m)	12					
		façade minimale (m)	—					
		profondeur minimale (m)	—					
		superficie min. au sol (m ca)	—					
	<b>RAPPORTS</b>	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	50					
espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10						
<b>AUTRES NORMES</b>								
<b>DIVERS</b>	<b>AMENDEMENT</b>							
	Notes particulières:							